



**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2016**

**ECOLE DE MUSIQUE
DE NOBLAT**

10 mars 2016

Depuis janvier 2011, la Communauté de Communes de Noblat a pris la compétence « gestion de l'Ecole de Musique de Noblat » et elle gère deux sites d'enseignement (Saint-Paul et Saint-Léonard de Noblat). A la rentrée 2015/2016, l'effectif est de 17 professeurs : 15 à temps non complet et 2 à temps complet. Trois professeurs sont statutaires, cinq sont en CDI. Tous les autres sont en CDD. Ils enseignent quatorze classes d'instrument.

Au 13 février 2016, le nombre d'élèves bénéficiant des enseignements de l'Ecole de Musique de Noblat est de 182.

1 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement envisagées en 2016 sont :

- ✓ Parc instrumental de location : Pour soutenir la demande, nouvelle enveloppe de 4 000 € (Instrument à vent, à cordes et accordéon) qui sera dépensée selon les demandes.
- ✓ Parc instrumental pour l'enseignement : 1 marimba (4 000 €), 1 piano acoustique (2 000 € site de Saint-Paul), 2 claviers (1 500 €), 2 enceintes amplifiées à (900 € Saint-Léonard de Noblat) et 2 lecteurs CD + petits matériels (300 €).
- ✓ Des armoires de rangement pour 2 000 €.
- ✓ Téléphone numérique avec répondeur/Pack multi-combiné : 100 €

Les recettes d'investissement proviendront du virement de la section de fonctionnement, des amortissements et du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

2 Section de fonctionnement

2.1 Dépenses

La principale dépense de fonctionnement sera la prise en charge des rémunérations des professeurs de l'Ecole de Musique de Noblat. Les frais de personnel seront imputés sur le budget général de la Communauté de Communes de Noblat et remboursés par le budget annexe de l'Ecole de Musique de Noblat. Pour 2016, les frais de ressources humaines sont estimés à 225 000 € qui comprennent un reliquat d'environ 6 500 € au titre de l'année 2015.

Les autres dépenses du service musique seront celles liées à l'organisation des stages et des animations ainsi que des charges courantes pour le fonctionnement de ce service : fournitures administratives, télécommunications, assurances, affranchissement... pour un montant estimé à environ 25 000 €.

Les dépenses d'amortissement devraient augmenter et s'établir à 6 300 €.

Les dépenses liées à l'annulation des titres sur exercice antérieur également prévues pour 1 500 €.

2.2 Recettes

Les recettes de ce budget proviendront des droits payés par les élèves. La recette prévisionnelle devrait être de l'ordre de celle constatée en 2015, soit environ 60 000 €.

Une subvention a été attribuée par le Conseil Général de la Haute-Vienne à hauteur de 9 845 € pour l'année 2015. Une demande de subvention, du même montant, sera faite en 2016.

La subvention prévisionnelle inscrite au BP 2016, qui sera versée par le budget général pour équilibrer le budget en fin d'année, devrait être du même ordre que celle prévue au BP 2015 soit environ 180 000 €.